

## CONVENTION DE PARTENARIAT INFORMATIQUE

Afin de diminuer la fracture informatique, c'est-à-dire donner la possibilité à tous d'avoir accès aux nouvelles technologies, la Mairie d'Avensan a décidé de passer une convention avec GI Informatique dont le siège social est situé au Pas du Soc (au n°3 sur la zone artisanale, après Intermarché).

Plusieurs possibilités se présentent :

- Vous êtes demandeurs d'emploi : un ordinateur est à votre disposition dans la salle de formation de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h45 du lundi au vendredi et de 10h à 18h le samedi. Ce poste est identifié « offres d'emploi Mairie d'Avensan ». En effet, nous avons remarqué qu'il est difficile de s'installer tranquillement à l'accueil de la Mairie pour consulter les offres de l'ANPE et nous ne pouvons laisser un poste informatique à la demande de tiers, car notre place est restreinte. Vous pourrez imprimer les données que vous désirez et si besoin préparer un Curriculum Vitae personnalisé. Si vous êtes intéressés, vous passerez en Mairie pour retirer votre carte d'accréditation.

- Si vous ne savez pas vous servir d'un ordinateur, nous vous proposons une formation de 30 mn (fortement recommandée) que nous prendrons en charge et qui vise à vous permettre une autonomie dans la navigation du site de l'ANPE (création de son identifiant, recherche d'offres...). Le rendez-vous sera fixé lors de la remise de votre carte en Mairie.

- Vous avez des problèmes de trésorerie mais vous voudriez suivre une formation informatique, découvrir l'informatique de manière ludique, découvrir Internet apprendre à utiliser les logiciels de traitement de texte. Nous vous proposons plusieurs modules de deux heures chacun, correspondant à divers degrés d'initiation suivant votre niveau (prise de contact, découverte de Windows, initiation à Internet, envoyer et recevoir des courriels, découverte de Word, retouche photos...). Venez vous inscrire en Mairie et nous formerons des petits groupes. Le CCAS prendra une partie du paiement en charge en fonction de vos ressources.

- Vous désirez démarrer une formation ou vous perfectionner pour certains logiciels, la Mairie, là aussi, formera des groupes suivant vos demandes et vous indiquera la marche à suivre. Le coût par personne de chaque module de 2h est de 20€.

**La formation est opérationnelle depuis le 15 mai 2008.** La Commune gère les groupes et leur constitution pour réguler l'accès au PC et être assurée de la présence de votre formateur aux horaires choisis.

**Pour tout renseignement veuillez téléphoner à la Mairie au 05 56 58 17 07.**